

**Sawsen ZIREK (Université 20 Aout 1955- Skikda)
Pr. Malika ZGHIB (Université Constantine 2)
Email : saoucenez383@gmail.com**



Revue de Recherches et d'Études en Sciences Humaines
N° 12-2016 p. 9-30

Résumé :

L'objectif de cet article est d'illustrer l'importance des PME dans l'économie nationale, une importance due à leur capacité de produire de la richesse et créer les emplois. Cependant, ces entreprises confrontent plusieurs obstacles et contraintes qui entravent leur développement, notamment les contraintes financières ; les PME n'accèdent que faiblement aux modes de financement externes particulièrement les crédits bancaires. Toutefois, l'état algérien a mis en œuvre des structures et programmes d'appui et d'aide pour soutenir les PME et atténuer leurs difficultés d'obtenir le financement voulu.

Mots clés : *PME, contraintes financières, structures d'appui.*

Abstract

The objective of this article is to illustrate the SME's importance in the Algerian economy, which is due to their ability to produce wealth and create employments. However, these enterprises confront several obstacles and constraints that hinder their development, particularly the financial ones; the Algerian SMEs reach weakly the extern financial methods mainly the bank credits. However, the Algerian state implemented support and help structures and programs to support the SMEs and reduce their financial difficulties.

Keywords: *SME, financial constraints, support structures.*

Introduction:

Aujourd'hui le rôle des PME est unanimement reconnu et opéré dans un contexte de libéralisation et mondialisation, dans un environnement caractérisé par une grande compétitivité entre les économies dont les PME deviennent la locomotive. Attractive par sa capacité de créer de la richesse et générer de l'emploi, la PME saisie une place importante dans les stratégies économiques des pays développés aussi bien que les pays en voie de développement, à l'instar de l'Algérie qui a recouru à la PME en tant qu'un choix résultant d'une phase de transition de l'économie socialiste basée sur les grandes entreprises publiques industrialisées, vers l'économie de marché focalisée sur le secteur privé et l'initiative individuelle.

En revanche, ces PME et afin de prendre parfaitement leurs rôles de gérer l'économie nationale et bien s'intégrer dans l'économie mondiale, confrontent plusieurs obstacles qui freinent malheureusement leur développement malgré les conjonctures économiques favorables faute de l'augmentation des recettes hydrocarbures. Des obstacles multiples tels que la bureaucratie, la fiscalité abusive, le manque des stratégies de marketing, les ressources humaines disqualifiées et particulièrement les obstacles financiers qui se trouvent au premier rang, et qui sont l'objet de notre étude.

L'état algérien a bien noté ces contraintes que les PME en souffrent, et décidé d'intervenir pour assurer le bon fonctionnement de ces entreprises, par la mise en place de plusieurs programmes et structures d'appui et d'aide à la création et le développement des PME. Donc on assume une période enrichie par une politique de développement qui s'intéresse à encourager l'entrepreneur à promouvoir la société des PME, et atteindre les objectifs déterminés par l'état en la matière.

Cette étude suppose de répondre à diverses questions qu'on peut les réunir dans une problématique qui se pose comme suit :

Les dispositifs et les programmes d'appui à la création des PME, peuvent-ils atténuer les difficultés financières des PME algériennes ?

La réponse sur cette problématique nécessite le rassemblement des réponses sur plusieurs questions partielles comme :

- Quelle est l'importance des PME dans l'économie algérienne ?
- Quelles difficultés de financement confrontent le développement des PME en Algérie ?

- Quel rôle jouent les dispositifs d'appui à la création des PME pour décliner les contraintes de leur financement ?

Section 1 : Etat des lieux des PME algériennes :

1- Définition : La PME algérienne se définit par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (P.M.E), comme étant une entreprise de production de biens et de services (loi n°01-18. 2001. P 05):

- employant de 1 à 250 personnes ;
- le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars algériens ;
- respectant le critère d'indépendance.

Ce dernier critère signifie que le capital ou les droits de vote ne doivent pas être détenus à 25 % et plus par une autre entreprise ou conjointement, par plusieurs autres entreprises.

Cette loi met en évidence dans ses articles 5, 6 et 7 trois types de PME, qu'on peut les clarifier dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Types des PME algériennes :

Catégorie	Nombre de salariés	Chiffre d'affaire annuel	Bilan annuel
Micro entreprise ou très petite entreprise	1-9	< 20 millions DA	< 10 millions DA
Petite entreprise	10-49	< 200 millions DA	< 100 millions DA
Moyenne entreprise	50-250	Entre 200 millions et 2 milliards DA	Entre 100 et 500 millions DA

Source : Etabli par les auteurs à partir de la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (P.M.E).

2- Importance et rôle des PME dans l'économie algérienne :
Les PME constituent la forme d'entreprise la plus répandue dans toutes les économies ; développées, émergentes ou en voie de développement. En Algérie, cette forme introduite dans une période de transition vers une économie de marché et après les réformes économiques à la fin des années 80, a connu un grand élan marqué par l'augmentation du nombre de ces entreprises, particulièrement après la promulgation de la loi n°01-18 citée en haut et d'autres mesures d'encouragement et d'appui à la création des PME/PMI.

Tableau 2 : Evolution de nombres des PME algériennes :

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombr e	893	893	288	956	788	767	959
	179	188	587	312	342	376	410

2008	2009	2010	2011	2012	2013
519 526	587 494	619 072	659 309	687 386	747 934

Source : Etabli par les auteurs à partir de :

[http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins d'information statistiques](http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins_d'information_statistiques)

Cette augmentation dans le parc national des PME était bien supportée par le secteur privé encouragé par les dispositions adoptées en matière de promotion de l'investissement et d'ouverture économique, dont la croissance et l'évolution de nombre est remarquable comme le montre le tableau suivant :

Tableau 3 : Evolution de nombres des PME privées algériennes :

Année	Nombre PME privées
2003	207 949
2004	225 449
2005	245 842
2006	269 806
2007	293 946
2008	392 013
2009	455 398
2010	482 872
2011	511 856
2012	532 702
2013	578 586

Source : Etabli par les auteurs à partir de :

[http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins d'information statistiques](http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins_d'information_statistiques)

Ce tableau montre que le nombre des PME privées augmente successivement chaque année, elles représentent plus de 70 % de la population des PME et constituent une composante majeure dans l'économie nationale.

Ces PME contribuent à baisser le taux de chômage par la création d'emploi, le premier but de la création des PME, le tableau suivant illustre l'évolution des emplois par type de PME :

Tableau 4 : Contribution des PME à l'évolution des emplois :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de salariés						
Secteur public	74763	71826	76283	61661	57146	52786
Secteur privé	538055	592758	888829	977942	1064983	1233073
Secteur d'artisanat	-	165247	192744	213044	233270	254350
Total	612818	823831	1041395	1252647	1355399	1540209

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de salariés					
Secteur public	51635	48656	48086	47375	46132
Secteur privé	1363444	1577030	1676111	1800742	1869363
Secteur d'artisanat	341885	-	-	-	-
Total	1756964	1625686	1724197	1848117	1915495

Source : Etabli par les auteurs à partir de :

[http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins d'information statistiques](http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins_d'information_statistiques)

Ce tableau signale clairement que le nombre d'emplois créés augmente proportionnellement avec l'augmentation de nombre des PME particulièrement les PME privés, le grand participant dans cette évolution des emplois.

On observe aussi l'absence des statistiques du secteur d'artisanat à partir de l'année 2010, à cause du changement du système de collecte d'information attribué à la CASNOS, en alternance des chambres d'artisanat.

Les PME algériennes contribuent non seulement à la création de l'emploi, mais aussi à la création de la richesse, le tableau 5 et le tableau 6 affichent consécutivement cette contribution à la formation du PIB et valeur ajoutée hors hydrocarbures:

Tableau 5 : Contribution des PME au PIB (2001-2010) :
Unités : Milliards de DA

Secteur Juridique	2001		2002		2003		2004		2005	
	Valeur	%								
Part du public	481,5	23,6	505	23,1	550,6	22,61	599	21,8	651	21,6
Part du privé	1560	74,8	1679	76,9	1884	77,39	2147	78,2	2365	78,4
Total	1815	100	2184	100	2435	100	2745	100	3016	100

Secteur Juridique	2006		2007		2008		2009		2010	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Part du public	704,1	20,4	750	19,2	760,9	17,55	817	16,4	827,53	15,02
Part du privé	2740	79,6	3154	80,8	3574	82,45	4162	83,6	4681,68	84,98
Total	3444	100	3904	100	4335	100	4979	100	5509,91	100

Source : Etabli par les auteurs à partir de :

[http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins d'information statistiques](http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins%20d%27information%20statistiques)

En moyennant, les PME privées participent au PIB de plus de 79,71 %, le reste réfère au secteur public dont la participation n'excède pas 21 %.

Pour affirmer le rôle primordial des PME dans l'économie algérienne, le tableau suivant énonce leur contribution à la valeur ajoutée hors hydrocarbures :

**Tableau 6 : Contribution des PME à la valeur ajoutée hors hydrocarbures (2001-2010) :
Unités : Milliards de DA**

Secteurs d'activité		2001		2002		2003		2004		2005	
		Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Agriculture	Privé	410	100	416	100	509	99,8	578	99,8	579	99,5
	Public	1,62	0,4	1,3	0,3	1,24	0,24	0,94	0,16	2,83	0,49
	Total	412	100	417	100	510	100	579	100	582	100
BTP	Privé	222	69	263	72	284	70,9	358	78,1	403	79,8
	Public	99	31	107	29	117	29,2	100	21,9	102	20,2
	Total	321	100	370	100	401	100	359	100	505	100
Transport et Communication	Privé	248	74	271	74	305	74	349	69,3	465	72,1
	Public	89,4	27	94	26	107	26	146	30,7	180	27,9
	Total	337	100	364	100	412	100	504	100	645	100
Services fournis aux entreprises	Privé	26,8	73	29	71	31,8	72	36,1	71,1	46,4	80
	Public	10,1	27	12	29	12,4	28	14,6	28,9	11,6	20
	Total	36,9	100	41	100	44,2	100	50,7	100	58	100
Hôtellerie et restauration	Privé	43,8	87	48	87	51,5	86,8	54,5	87	60,9	87,4
	Public	6,26	13	7,4	13	7,83	13,2	8,14	13	8,74	12,6
	Total	50	100	55	100	59,4	100	62,6	100	69,6	100
Industrie agroalimentaire	Privé	74,6	69	81	71	86,5	75	93,5	78,4	114	82,2
	Public	32,9	31	32	29	28,9	25	25,7	21,6	24,7	17,9
	Total	107	100	113	100	115	100	119	100	138	100
Cuir et chaussure	Privé	1,72	76	2,1	83	2,02	82,1	2,23	83,2	2,31	84,8
	Public	0,54	24	0,5	17	0,44	17,9	0,45	16,8	0,41	15,2
	Total	2,26	100	2,6	100	2,46	100	2,68	100	2,72	100
Commerces et distribution	Privé	447	94	476	93	515	93,2	567	93,4	629	94,2
	Public	29,1	6,1	33	6,6	37,6	6,81	39,9	6,56	39	5,83
	Total	476	100	509	100	552	100	607	100	668	100

Secteurs Juridiques		2006		2007		2008		2009		2010	
		Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Agriculture	Privé	639	100	701	100	708	99,5	925	99,9	1012,11	99,70
	public	2,65	0,4	3,2	0,5	3,58	0,5	1,38	0,15	3,08	0,30
	Total	641	100	704	100	712	100	926	100	1015,19	100
BTP	Privé	489	80	593	81	754	86,7	871	87,1	1058,16	98,73
	public	121	20	140	19	116	13,3	129	12,9	13,59	1,27
	total	610	100	733	100	870	100	1000	100	1071,75	100
Transport et Communication	privé	580	78	657	79	700	81,1	744	81,4	806,01	81,58
	public	164	22	173	21	163	18,9	170	18,6	182,02	18,42
	total	744	100	830	100	864	100	914	100	988,03	100
Services fournis aux entreprises	privé	51,5	80	57	79	62,2	74,1	77,7	78,8	96,86	79,15
	public	12,8	20	15	21	21,8	26	20,9	21,2	25,51	20,85
	total	64,2	100	72	100	84	100	98,6	100	122,37	100
Hôtellerie et restauration	privé	66,2	88	71	88	80,9	88,7	94,8	89,9	101,36	88,61
	public	9	12	9,6	12	10,3	11,3	10,7	10,1	13,03	11,39
	total	75,9	100	81	100	91,2	100	105	100	114,39	100
Industrie agroalimentaire	privé	121	83	128	84	140	85,2	162	86,1	169,95	86,03
	public	24,7	17	24	16	24,2	14,8	26	13,9	27,58	1,96
	total	146	100	152	100	164	100	188	100	197,53	100
Cuir et chaussure	privé	2,22	86	2,1	87	2,2	86,9	2,25	88,3	2,29	88,42
	public	0,35	14	0,3	13	0,33	13,1	0,3	11,7	0,3	11,58
	total	2,57	100	2,4	100	2,53	100	2,55	100	2,59	100
Commerces et distribution	Privé	685	94	777	93	936	93,3	1078	93,6	1204,02	94,10
	Public	42,9	5,9	56	6,7	67,4	6,72	73,9	6,42	75,45	5,90
	Total	728	100	833	100	1003	100	1152	100	1279,47	100

Source : Etabli par les auteurs à partir de :

http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins_d'information_statistiques

Il est clair dans ce tableau comme nous l'avons souligné dans tous les tableaux au dessus, que le secteur public a cédé sa place pour le secteur privée, qui prend une position favorable dans l'économie nationale, justifiée par la mise en place des dispositifs et des programmes d'encouragement et d'appui à la création des PME algériennes dans un environnement qui vit une transition vers

l'économie de marché qui focalise sur le secteur privé et l'initiative individuelle.

Section 2 : Difficultés de financement des PME algériennes :

L'importance des PME à l'économie nationale ne peut pas supprimer sa vulnérabilité aux risques et crises, qui, menacent leurs opportunités d'accès au financement externe, et plus précisément le financement bancaire. Les PME algériennes connaissent cette contrainte importante qui arrive au premier rang selon les rapports de la Banque Mondiale portant sur l'environnement et le climat d'affaires en Algérie. Sans oublier la bureaucratie, l'inaccessibilité du foncier, la fiscalité abusive, la corruption, la suprématie du secteur informel et contraintes relatives aux ressources humaines non qualifiées, qui freinent le développement de ces PME.

1- L'asymétrie d'information : Cet obstacle repose sur le fait que, l'emprunteur dispose davantage d'informations pertinentes que le prêteur sur la qualité et les chances de réussite de son projet, ses risques réels et sa rentabilité anticipée (SI LEKHAL, K. 2013. P 17).

Cette opacité d'information intensifie l'approche du risque chez le banquier prêteur, qui sollicite ces informations sur le projet de la PME afin d'avoir une idée appropriée sur la viabilité économique et financière de l'investissement en question. Cette déficience d'information lui exige de sélectionner avec plus de rigueur les bons projets à financer et exclure les autres projets afin de garantir une bonne prise de décision.

Un autre aspect de l'asymétrie d'informations est relatif au secteur informel exercé en grande ampleur en Algérie, qui inclue la plupart des petits entrepreneurs et nouveaux porteurs de projets d'investissement souffrants de la complexité administrative et la fiscalité abusive. Ceux préfèrent se financer par des canaux informels y compris l'épargne familiale et les crédits fournis par des agents de crédit exerçant dans le « noir » en appliquant une tarification onéreuse. Ces petits entrepreneurs sont loin de fournir des informations pertinentes et transparentes relatives à leurs activités, et qui sont primordiales pour avoir le financement voulu, donc ils demeurent des petits ateliers et n'ambitionnent guère à s'étendre et s'élargir.

2- Manque de sécurisation des crédits : Les banques en Algérie ne s'impliquent pas sérieusement dans le financement des PME, faute d'un manque de sécurisation des crédits octroyés. Notons biens que cette hésitation réfère à la l'insuffisance des garanties et suretés réelles

fournies par les PME algériennes, et qui sont indispensables pour remplir les conditions jugées excessives des banques afin d'obtenir ces crédits.

Habituellement, l'existence des garanties diminuent les risques liés à ces PME, et qui demeurent généralement fragiles et de faibles valeurs en Algérie ou plutôt risqués, surtout les garanties foncières qui restent difficilement accessibles, ce qui pousse les banques nationales sur- liquides de rationner les PME en dépit de l'existence des structures de garanties qui sont le FGAR, la CGCI et le Fonds de Caution Mutuelle de Garanties Risques/Crédits Jeunes Promoteurs, et dont l'objectif est de rembourser les crédits octroyés aux PME financés en cas de défaut de paiement.

3- Offre limitée et non diversifiée de produits financiers : En dépit des crédits bancaires difficilement accessibles, les PME algériennes souffrent d'une offre insuffisante en matières de produits financiers dédiés à cette catégorie d'entreprise, une situation engendrée par Les obstacles précédents de l'asymétrie d'information et le manque de sécurisation de crédits. Certes, l'autofinancement est le premier mode de financement pour satisfaire les besoins financiers des PME, mais seul n'arrive pas à concrétiser leurs activités, cela nécessite un montage financier composé de plusieurs modes, en Algérie cette opportunité est étroite faute de l'absence des produits financiers ou leur mise en place récente tels que le crédit- bail introduit sur le marché en 1996, et le capital risque introduit en 2006, sans oublier l'existence irréaliste de la bourse d'Algérie malgré le cadre réglementaire en consacré.

Section 3 : Programmes et dispositifs d'appui en faveur des PME algériennes :

L'état algérien, et dans le cadre d'une politique nationale, a créé des organismes et des structures d'appui et d'aide, pour soutenir le développement des PME et améliorer leurs compétitivité et rendement, et de faciliter leurs accès aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins. Dans ce point, on va brièvement présenter ces organismes et leur rôle pour promouvoir la PME algérienne.

3-1- L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) : Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis l'ANDI confiait de (ANDI. 2015):

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales;

- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les évènements économiques organisés en Algérie et à l'étranger;
- La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement;
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés;
- La mise à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat.

L'ANDI qui veille à concrétiser ses missions, a pu créer au 31/12/2011 un nombre important d'entreprise précisé de 2 244 763 (ANDI. 2015), ce qui prouve son rôle majeur comme dispositif d'appui et d'aide à la création des PME.

3-2- L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) : Un dispositif qui a été créé depuis 1997, adressé aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans jusqu'à 40 ans pour accompagner les jeunes porteurs de projets en relation avec leur environnement économique et social, son objectif est d'assurer les conditions nécessaires pour la création de micro entreprises et l'extension des entreprises existantes, créer d'activité et de richesse et d'emplois durables, assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif, et développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes.

Le tableau suivant illustre la contribution de cet organisme dans la création des entreprises et d'emplois :

Tableau 7 : ANSEJ et création des entreprises et emplois :

	Projets financés	Emplois prévus
Au 31/12/2007	86 380	243 308
2008	10 634	31 418
2009	20 848	57 812
2010	22 641	60 132
2011	42 832	92 682
2012	65 812	129 203
2013	43 039	96 233
Total	292 186	710 788

Source : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/nos-statistiques>

Il est important de signaler que l'ANSEJ contribue au financement des PME algériennes dans plusieurs secteurs d'activité, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 8 : Répartition de financement par secteurs d'activité :

Évolution des projets financés par secteur d'activité							
Secteurs	Au 31/12/2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AGRICULTURE ET PECHE	10.668	814	1.467	2.222	3.686	6.705	8.225
ARTISANAT	13.380	1.881	3.455	3.264	3.559	5.438	4.900
BTPH	4.013	933	2.078	2.794	3.672	4.375	4.347
INDUSTRIE ET MAINTENANCE	6.333	1.247	1.685	1.542	2.118	3.301	3.333
SERVICES	51.986	5.759	12.163	12.819	29.797	45.993	22.234
Total général	86.380	10.634	20.848	22.641	42.832	65.812	43.039

Source : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/nos-statistiques>

On a souligné que l'ANSEJ offre plusieurs formes de soutien aux jeunes promoteurs, y compris le financement qui présente leur premier souci, elle introduit aux différents secteurs économiques mais le secteur de services gagne la majorité de ce financement, suit par le secteur d'agriculture et pêche.

Notons bien que le financement proposé par l'ANSEJ prend deux formules pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA : un financement triangulaire et un financement mixte.

Tableau 9 : Les modes de financement proposés par l'ANSEJ :

	Financement triangulaire	Financement mixte
Apport personnel	1 % à 2 %	71 % à 72 %
Prêt sans intérêt ANSEJ	29 % à 28 %	29 % à 28 %
Crédit bancaire	70 %	Néant

Source : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutien-emploi-des-jeunes>

Le tableau suivant montre clairement que le financement triangulaire est le financement le plus octroyé et soutenu par l'ANSEJ avec la participation des banques, l'acteur principal dans ce mode de financement.

Tableau 10 : Evolution de financement par type :

Évolution par type de financement								
Type de financement	Au 31/12/2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total général
MIXTE	7.208	1.248	1.695	1.000	1.110	837	623	13.721
TRIANGULAIRE	79.172	9.386	19.153	21.641	41.722	64.975	42.416	278.465
Total général	86.380	10.634	20.848	22.641	42.832	65.812	43.039	292.186

Source : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/nos-statistiques>

Le tableau 11 illustre l'évolution des montants octroyés aux PME dans le cadre du financement triangulaire sur une période donnée, on résulte que l'ANSEJ joue un rôle important au financement des PME par ses PNR (prêts non rémunérés) accordés par l'état, en assistant à l'accès au financement bancaire, difficilement obtenu malgré l'existence de ces dispositifs d'appui conventionnés avec les banques à valider les projets des PME.

Tableau 11 : Evolution du financement triangulaire :

	Structure de financement	Montant (DA)
Au 31/12/2007	Prêt Bancaire	112.686.931.320,49
	PNR	34.842.980.910,57
	Apport Personnel	29.751.846.093,65
2008	Prêt Bancaire	19.134.804.155,43
	PNR	6.462.990.797,92
	Apport Personnel	5.065.195.124,96
2009	Prêt Bancaire	40.540.434.294,05
	PNR	13.222.123.185,53
	Apport Personnel	9.184.445.097,23
2010	Prêt Bancaire	47.201.005.646,84
	PNR	15.088.399.271,14
	Apport Personnel	7.531.931.060,60
2011	Prêt Bancaire	93.847.129.052,70
	PNR	38.840.678.926,70
	Apport Personnel	4.597.884.704,89
2012	Prêt Bancaire	146.750.076.727,20
	PNR	61.880.447.532,34
	Apport Personnel	5.111.207.092,47
2013	Prêt Bancaire	108.317.399.967,84
	PNR	46.152.250.896,61
	Apport Personnel	3.549.743.518,18
Total Prêt Bancaire		568.477.781.164,55
Total PNR		216.489.871.520,81
Total Apport Personnel		64.792.252.691,98

Source : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/nos-statistiques>

3-3- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) : Elle a été créée en 1994 en tant qu'institution publique de sécurité sociale, sous la tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, pour indemniser les salariés ayant perdu leurs postes de travail

involontairement, une décision due à l'application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS). En 2004 et dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique (PSCE) et de l'application du programme du président de la République consacré à la lutte contre le chômage, les missions de la CNAC ont réorienté vers la satisfaction des besoins des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans ainsi que les entreprises inscrites dans les mesures de promotion de l'emploi.

En 2010, de nouvelles dispositions ont permis à ces promoteurs d'accéder au dispositif de Soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans dont le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 5 millions de DA (CNAC. 2015).

Cet organisme inclut un système de bonification des taux d'intérêts, des garanties des crédits consentis aux chômeurs promoteurs auprès des banques et établissements financiers, et des avantages fiscaux et douaniers au titre de la phase de réalisation de l'investissement (Décret exécutif n°04-01. 2004. P 07).

3-4- L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) : Créée par l'application du Décret exécutif n° 04-14 du 20/01/2004 portant la création et les statuts de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, en tant qu'autre dispositif de soutien à la création d'activités et à la lutte contre le chômage, en permettant aux jeunes de créer leurs propres activités économiques, elle a pour mission de (ANGEM. 2015):

- Accompagner et soutenir les jeunes promoteurs à la mise en œuvre de leurs idées de projets en octroyant des PNR et toutes sortes d'aide aux bénéficiaires du micro- crédit;
- Fournir aux jeunes promoteurs des formations liées à tous les aspects nécessaires à la création et la gestion d'une micro-entreprise surtout aux bénéficiaires déclarés éligibles au financement triangulaire illustré au- dessous;
- Aider à la commercialisation de la production des promoteurs d'activités au niveau local, régional ou national en organisant des salons d'exposition, ce qui permet d'acquérir de nouveaux marchés et expériences.

L'ANGEM propose deux types de financement comme le montre le tableau suivant :

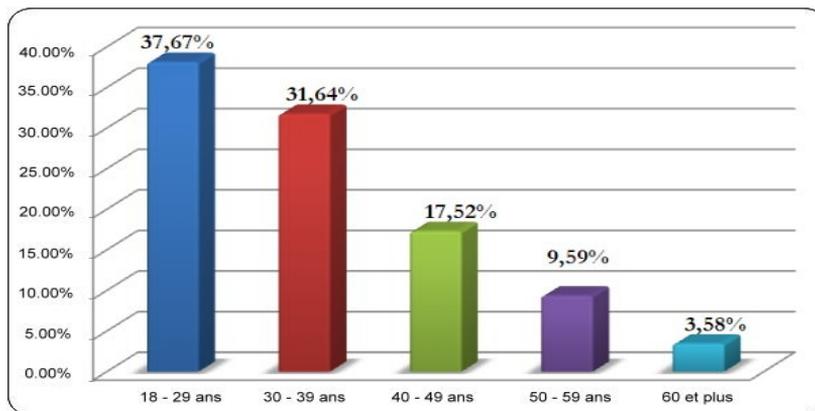
Tableau 12 : Types de financement octroyés par l'ANGEM :

Type de financement	Nombre de crédits	Part par programme	Nombre d'emplois créés
Financement Achat de Matières Premières	622 721	91,60%	934 082
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »	57 132	8,40%	85 699
Total	679 853	100,00%	1 019 781

Source : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/presentation/chiffres-cles/prets-octroyes>

L'ANGEM contrairement à tous les dispositifs d'appui et de soutien à la création des entreprises, ne stipule pas la tranche d'âge des promoteurs bénéficiaires de ses dispositions, le graphique suivant montre les crédits octroyés par tranche d'âge fin 2014:

Graphique 1 : Répartition des crédits octroyés par tranche d'âge



Source : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/presentation/chiffres-cles/prets-octroyes>

Il est clair que la tranche la plus recourue aux dispositions de l'ANGEM est la première tranche d'âge de 18 à 29 ans, avec une part de 37,67 %, cette part diminue consécutivement avec l'avancement d'âge, jusqu'à ce qu'on arrive à la dernière tranche de 60 ans et plus qui détient 3,58 % du financement disponible.

L'ANGEM introduit à plusieurs secteurs économiques comme le montre le tableau suivant, afin d'assurer une distribution équitable de la richesse dans une période de conjonctures économiques favorables.

**Tableau 13 : Répartition des PNR par secteur économique et par genre :
Etat cumulé 31/12/2014:**

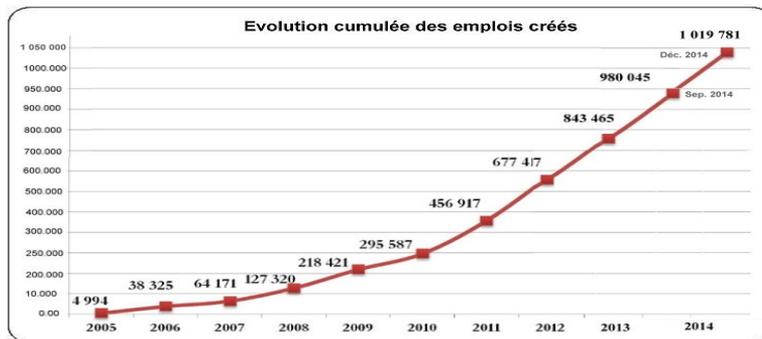
Nombre	Répartition		Répartition par secteur d'activités							
	par genre		Agriculture	TPI	BTP	Services	Artisanat	Commerce	Pêche	Total
<i>d'emplois créés</i>	Femmes	Hommes								
<i>Nombre de prêts accordés</i>	420 971	258 882	101 767	258 422	57 263	142 007	118 410	1 407	577	679 853
<i>Pourcentage %</i>	61,92%	38,08%	14,97%	38,01%	8,42%	20,89%	17,42%	0,21%	0,08%	100%

Source : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/presentation/chiffres-cles/prets-octroyes>

Ce tableau résume l'octroi des crédits selon le secteur d'activité et le genre du bénéficiaire ; selon cette dernière répartition, les femmes sont les plus avantagées, elle profite de 61,92 % du financement accordé, une initiative importante de pour faire sortir les femmes de l'anonymat et l'informel et les rendre productives. Selon le critère de l'activité ; le secteur qui occupe la grande partie du financement s'est bien le secteur des TPI avec un pourcentage de 38,01%, suit par le secteur des services avec une part de 20,89%, cependant le secteur de pêche ne bénéficie que de 0,08 % du financement affecté pour l'année 2014, une année qui a connu le financement de plus de 117.000 petites activités principalement dans les secteurs de l'artisanat traditionnel, les petits métiers, les services et la petite agriculture, et également la formation de plus de 50.000 bénéficiaires en matière de création, gestion d'une activité et sa commercialisation (ANGEM. 2015).

La contribution de l'ANGEM à soutenir la création des entreprises mène à la création d'emplois et génère dans une période de 10 ans plus d'un million d'emplois, ce qui prouve sa volonté de lutter contre le chômage, la pauvreté et la précarité.

Graphique 2 : Le bilan des emplois créés depuis la création de l'ANGEM à fin Décembre 2014 :



Source : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/presentation/chiffres-cles/emplois-crees>

A coté de ces organismes, l'état a créé d'autres structures de soutien pour accomplir les mesures d'appui et d'aide et favoriser l'environnement des PME algériennes, on compte :

- **Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR):** Une structure créée en 2002 et placée sous la tutelle du ministère des PME, le Fonds a pour objet de garantir les crédits nécessaires aux investissements réalisés par les PME. Il est aussi chargé de (Décret exécutif n°02-373. 2002. P P 11-12):
 - faciliter l'accès des PME au crédit bancaire en partageant le risque de leur financement avec les banquiers et ce, par l'octroi de garanties ;
 - accompagner les PME algériennes et les assister dans le montage de leurs projets ;
 - garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales ;
 - assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du Fonds.

Depuis sa création en 2004, ce fond a accordé des garanties financières à 1 288 projets pour un montant global de 32 milliards DA, ce qui a engendré la création de 49 200 emplois, Sur 1 288 projets ; 672 versent dans le secteur de l'industrie notamment la filière de l'agroalimentaire et plus de 300 dans le bâtiment et les travaux publics (FGAR. 2015)

- **La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI):** Cet organisme fut créé en 2004 et opérationnel en 2007, par l'initiative des pouvoirs publics pour plus de soutien à la création et le développement des PME, en les facilitant l'accès aux

crédits bancaires pour financer les projets d'investissement. Elle couvre le risque d'insolvabilité encourus des crédits d'investissement consentis aux PME, en le partage avec les banques impliquées dans cette démarche de soutien des PME (CGCI PME 2015), tenant compte que le niveau maximum de crédits éligibles à la garantie est de 50 million DA, à l'exception des crédits réalisés dans le secteur de l'agriculture et les activités commerciales, ainsi que les crédits à la consommation (Décret présidentiel n°04-134. 2004. P 24).

la CGCI, a précisé une couverture de perte de 80 % lorsqu'il s'agit de crédits accordés à une PME en création et de 60 % dans les cas d'extension ainsi que le renouvellement de l'équipement de l'entreprise qui génère de la valeur ajoutée (Décret présidentiel n° 04-134. 2004. P 25). Au 30/06/2011 le bilan de souscription de la CGCI était comme suit :

Tableau 14 : Bilan de souscription de la CGCI :

Nombre des dossiers garantis	714
Montant des crédits consentis	161 millions €
Montant des garanties octroyées	6 millions €
Nombre des d'emplois créés	6 936

Source : Karim GHAZI, Le financement des PME et les mécanismes de garantie- Cas Algérie, p 09, disponible le 11/03/2015 sur le site électronique : http://ec.europa.eu/enlargement/taix/dyn/create_speech.jsp?speechID

- **L'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME):** Elle a été créée par le décret exécutif n°05-165 du 03/05/2005, placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie de la PME et de la promotion de l'Investissement, chargée de la mise en œuvre et de la gestion du programme national de mise à niveau des PME, elle a pour missions de (L'ANDPME. 2015):
 - mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME ;
 - mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi ;
 - promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME ;
 - suivre la démographie des PME en termes de création de cessation et de changement d'activités ;
 - réaliser des études de filières et notes de conjoncture périodiques ;
 - collecter, d'exploiter et de diffuser l'information spécifique au domaine d'activité des PME.

- **Le Fonds de Caution Mutuelle de Garanties Risques/Crédits Jeunes Promoteurs** : Il a été créé pour confronter les risques prises par les banques liés au financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ. Ce Fonds rassemble d'une part les banques ayant accordé les crédits à la création des micro-entreprises, et d'autre part les promoteurs qui ont opté pour la formule de financement triangulaire pour réaliser leurs projets.

Après la notification de l'accord bancaire, le promoteur procède au versement de la cotisation déterminée de 0,35% du montant du crédit accordé par la banque, en une seule fois au compte local du Fonds (ANSEJ. 2015).

Tous ces dispositifs prennent en leur charge un rôle important afin de promouvoir les PME algériennes et soutenir leur intégration dans l'économie nationale, et l'économie internationale dans une phase ultérieure, mais ça dépend de la fusion de leurs efforts et la coordination de leurs missions en la matière.

Conclusion :

Malgré l'importance des PME dans l'économie nationale en matière de création de richesse et d'emplois, ces entreprises connaissent plusieurs obstacles qui entravent leur épanouissement et leur développement, plus spécialement les contraintes financières dues à la particularité financière des PME, qui les empêchent à obtenir des modes de financement externes notamment les crédits bancaires.

Dans une telle situation et afin de promouvoir les PME, la nouvelle locomotive de l'économie nationale qui remplace consécutivement le secteur public, l'état a mis en place des programmes et structures d'appui et d'aide à la création des PME pour atténuer ses contraintes financières et les permettre de jouer leur important rôle.

Certes, ces structures ont pu relativement aider les PME algériennes à surmonter les obstacles financiers qui freinent leurs activités, et se bénéficient des conjonctures économiques favorables qui engendrent une situation de sur liquidité et disponibilité financière. Cependant, la pluralité de ces structures et ses efforts fournis en matière de financement de la création et l'extension des projets existants et en matière de garanties restent insuffisants, faute de l'existence relativement récente des dispositifs de garanties peu nombreux, qui doivent améliorer leurs rôles de faciliter aux PME l'accès au marché bancaire algérien et dynamiser cette locomotive importante de l'économie algérienne.

Références bibliographiques :

- A propos de l'ANDI, disponible le 23/02/2015 sur le site électronique : <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>
- CGCI PME, disponible le 25/02/2015 sur le site électronique : http://www.cgci.dz/fr/?action=rubrique&service_id=8&rub=26&lang=fr
- Décret exécutif n° 02-373 du 11/11/2002 portant création et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la PME, Journal Officiel de la République Algérienne, numéro 74, 13/11/2002 ;
- Décret exécutif n° 04-01 du 03/01/2004 portant statut de la Caisse Nationale d'Assurance-Chômage, Journal Officiel de la République Algérienne, numéro 03, 11/01/2004 ;
- Décret présidentiel n° 04-134 des 19/04/2004 portant statuts de la Caisse de Garantie des Crédits d' Investissement pour les PME, Journal Officiel de la République Algérienne, numéro 27, 28/04/2004 ;
- Dispositif de L' ANSEJ, disponible le 23/02/2015 sur le site électronique : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutien-emploi-des-jeunes>
- Fonds de Caution Mutuelle de Garanties Risques/Crédits Jeunes Promoteurs, disponible le 28/02/2015 sur le site électronique : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/fonds-de-caution-mutuelle-de-garantie-risques>
- GHAZI Karim, Le financement des PME et les mécanismes de garantie- Cas Algérie, disponible le 11/03/2015 sur le site électronique : http://ec.europa.eu/enlargement/taix/dyn/create_speech.jsp?speechID
- La CNAC, disponible le 27/02/2015 sur le site électronique : <https://www.cnac.dz/default.aspx?id=88>
- La loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (P.M.E), Journal Officiel de la République Algérienne, numéro 77, 15/12/2001 ;
- L' ANDI, Statistiques création d'entreprise, disponible le 23/02/2015 sur le site électronique : <http://www.andi.dz/index.php/fr/statistique/creation-d-entreprise>
- L' ANDPME, disponible le 27/02/2015 sur le site électronique : <http://www.mdipi.gov.dz/?l=Agence-Nationale-de-Développement-de-la-PME>
- L' ANGEM, disponible le 26/02/2015 sur le site électronique : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/presentation/>
- Le FGAR a accordé 32 milliards de dinars de garanties financières aux PME, disponible le 11/03/2015 sur le site électronique : <http://www.liberte-algerie.com/actualite/le-fgar-a-accorde-32-milliards-de-dinars-de-garanties-financieres-aux-pme-215559>
- Ministère du Développement Industriel Et de La Promotion De L'investissement, Bulletin D'information Statistique de la PME Données

du 1^{er} Semestre 2013, N° 23, Novembre 2013, disponible sur le site électronique :

http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletins_d'information_statistiques

- Mission de l'ANDI, disponible le 23/02/2015 sur le site électronique : <http://www.andi.dz/index.php/fr/missions-de-l-andi>
- Programme 2015 de l'ANGEM, disponible le 05/04/2015 sur le site électronique : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/component/k2/item/313-programme-2015-de-l-angem>
- SI LEKHAL Karim, La difficulté de financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information: Cas des PME algériennes, [Revue Performance des Entreprises Algérienne](#), numéro 03, 2013.